

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2023_012

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 avril 2023

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 10
de Votants 12

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Attribution des subventions aux associations 2023

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : BARDET Michel par ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 30/03/2023

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'exercice 2023

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les associations dont le siège est sur la Commune un montant de 6400 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1500 €	12		
Judo Club	1200 €	12		
Champterroir	800 € + 200 € exceptionnels pour organisation 40ème Foire aux Santons	12		
Rencontre et Partage	800 €	12		
Coopérative scolaire	1000 €	12		
Les Z Arts Dance	500 €	12		
Les Astronomes Gassendistes	400 €	12		

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 004-210400479-20230404-DE_2023_012-DE

Pour les Associations hors Commune un montant de 950 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Resto du Cœur	100 €	12		
APAJH	100 €	12		
Secours populaire	100 €	12		
ADMR	100 €	12		
AFM Téléthon	100 €	12		
CIDFF	100 €	12		
Ligue contre le cancer	100 €	12		
Prévention routière	100 €	12		
Croix-Rouge Française	100 €	12		
GDA Thoard	50 €	12		

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA



Secrétaire de séance

Christine HAMOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hamot', is written over the printed name of the secretary.

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 004-210400479-20230404-DE_2023_012-DE